

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

8 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Corps-Législatif a adopté à l'unanimité et par acclamation, ainsi qu'on devait le prévoir, les deux crédits de 7 et 8 millions de francs réclamés par les ministères de la guerre et de la marine. Il ne s'est pas trouvé un seul membre de l'assemblée qui ait hésité à donner son concours à l'œuvre que nous poursuivons au Mexique. Nos valeureux soldats, déjà engagés dans la lutte, seront immédiatement secourus; et, en même temps qu'ils recevront les renforts que le gouvernement de l'Empereur leur envoie, ils apprendront de quelle célérité et de quels sentiments patriotiques ont fait preuve aussi les députés de la France, pour les aider à compléter leur tâche. Un tel spectacle est la plus noble leçon qu'on puisse donner aux adversaires que compte dans le monde, le prestige de notre drapeau. Soutenu comme il l'est par tous les grands pouvoirs de l'Etat, qui pourrait lui disputer ces glorieuses destinées? — Havas.

Dans la chambre des députés italiens; le 17 juin, M. Carzio demande au ministre quel fondement a le bruit répandu, par certains journaux, que la France a offert de résoudre la question romaine, moyennant la cession de l'île de Sardaigne.

M. Rattazzi exprime son étonnement d'une pareille interpellation. Il répond avec énergie et déclare que le bruit en question est dénué de tout fondement.

Dans la séance du 18, il est donné lecture de l'adresse au roi, proposée dans une séance précédente. Cette pièce est ainsi conçue :

« Des évêques, presque tous étrangers, s'étant réunis à Rome pour une solennité religieuse, ont lancé contre notre patrie de graves injures, ont méconnu le droit de la nation, ont invoqué la violence étrangère.

» A la doctrine affirmant que Rome appartient au monde catholique, nous répondons en nous

serrant autour de vous, et en proclamant de nouveau notre résolution de tenir intact le droit de la nation sur sa capitale violemment courbée sous une domination qu'elle repousse.

» Nous espérons qu'un jour prochain verra l'accomplissement de nos vœux.

» Des voix ont retenti au Vatican pour déclarer toute transaction impossible. Un pareil langage doit faire cesser les hésitations qui ont si longuement éprouvé la modération du peuple italien.

» Lorsque les prélats, oubliant les devoirs de leur ministère, émettent le vœu d'une réaction politique; lorsque, du territoire pontifical, des scélérats vont porter la désolation dans les provinces méridionales, l'Europe doit se convaincre que l'autorité du roi et du peuple italien peut seule arranger les affaires de Rome, en dérivant l'Italie et l'Europe d'une confusion de pouvoirs qui trouble les consciences et compromet la paix du monde.

Après une courte discussion, cette adresse a été votée à la presque unanimité.

On propose de fixer un jour pour des interpellations sur la question romaine.

Le général Sirtori appuie la proposition en ajoutant qu'il faut enfin sortir de cette situation incertaine. L'orateur attaque vivement le ministère et l'accuse d'être sous la dépendance d'une puissance étrangère.

M. Rattazzi repousse cette accusation et la qualifie de calomnie. Nous soutenons hautement nos droits, dit-il, mais on ne peut pas mettre au jour les différentes phases diplomatiques par lesquelles passent les questions internationales.

La chambre passe à l'ordre du jour.

Garibaldi est arrivé le 19 à Turin; on assure que le décret qui a suspendu le tir national en Lombardie va être levé. — Havas.

Des informations puisées à bonne source nous apprennent qu'à la question du Monténégro vient s'en joindre une autre, celle des Lieux-Saints, qui mérite une attention spéciale.

Le marquis de Moustier et le prince Labanoff

ont remis, au mois d'avril, une note identique à Aali pacha, lui notifiant l'intention de leur gouvernement de réparer, à frais communs, la grande coupole de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, et réclamant l'iradé impérial indispensable.

La réponse du gouvernement ottoman a été remise à ces deux représentants. Aali pacha leur annonce que non-seulement l'iradé serait accordé pour la restauration de la coupole, mais encore que le sultan, comme souverain de plusieurs millions de chrétiens, comme seigneur territorial, désire y coopérer d'une manière plus efficace, et entrer pour sa quote-part dans les frais de cette restauration.

Cette offre n'est pas acceptée par la France et la Russie. Elles trouvent que la coopération souveraine du sultan est assez notoire par les iradés qu'il accordera, mais une coopération plus effective, une coopération financière est repoussée.

Après ce refus, Aali pacha déclare qu'il croit de son devoir de porter le débat devant les autres puissances chrétiennes, qui décideront de leur coopération effective à elles, et jugeront en dernier ressort des offres de S. M. I. le sultan.

La note d'Aali pacha aux représentants de la Turquie est, nous assure-t-on, conçue dans ce sens.

On nous mande aussi de Constantinople, à la date du 6 juin, que le baron de Hübner venait d'arriver dans cette capitale. On dit qu'il est chargé d'une mission confidentielle relative au Monténégro. (Pays.)

On mande de Vienne, le 17 juin :

La discussion sur le budget de la guerre, dans la seconde chambre du Reichsrath, a été fort vive. La chambre a adopté une proposition en vertu de laquelle le budget normal en temps de paix est fixé à 92 millions de florins. — Havas.

Le maréchal Bénédeek vient de destituer le commandant de la ville et des forteresses de Vérone, parce que ce dernier ne déployait pas assez d'énergie dans l'exercice de ses fonctions. Dans une

FEUILLETON.

JEANNETTE.

(Suite.)

Mlle Mariette fit merveille avec les cent francs du père Guillebaut; et si la première année la vit rue Saint-Jacques, la seconde année l'amena rue Vivienne. Si nous écrivions l'histoire de cette intéressante personne, nous raconterions comment, de chapeaux en chapeaux, elle fit son chemin jusqu'à cette rue Vivienne, paradis terrestre des modistes qui n'ont pas encore atteint cette vogue qui permet de vendre cent francs un chapeau qui n'en vaut que quarante. Elle exporta pour l'Amérique, les Indes, elle s'entoura de bonnes ouvrières qui travaillaient matin et soir, et elle se fit sa son goût pour les bals champêtres et les petits soupers sous les berceaux de vigne.

Les parties avaient lieu le dimanche, et souvent le lundi. Chaque ouvrière, à tour de rôle, et pour sa récompense, l'accompagnait. Tout allait au mieux chez Mlle Mariette. Elle avait rendu les cents francs au père Guillebaut en lui annonçant qu'elle venait de faire un petit héritage et qu'elle le quittait le quartier.

— A-t-elle du bonheur, cette effrontée! avait murmu-

ré Mme Guillebaut; ce n'est pas à nous que pareille chose arriverait.

Mme Guillebaut n'aimait point Mlle Mariette quand elle portait le simple bonnet des paysannes de la Franche-Comté; mais depuis qu'elle avait arboré le chapeau et la robe de soie, elle professait pour elle, en toute occasion, une aversion qui eut pour résultat la défense formelle à M. Guillebaut de continuer à fréquenter une péronnelle qui se donnait des airs de duchesse.

Il y a un an que notre brave cocher, soumis au joug conjugal, n'avait visité sa payse, lorsque le désir d'être utile à Jeannette le conduisit devant le magasin de Mlle Mariette. Le brave homme descendit de son siège, laissant Jeannette blottie dans un des coins de sa voiture, puis il poussa la porte du magasin et ouvrit la bouche pour commencer le petit discours qu'il venait de préparer; mais, en face du luxe qui régnait autour de Mlle Mariette et surtout de sa toilette et de sa reverence pleine d'une orgueilleuse dignité, il resta court et perdit contenance.

— Ah! c'est vous, père Guillebaut, dit la modiste d'un ton sec, quel vent vous amène, depuis le temps qu'on ne vous a vu!

Puis le naturel de la joyeuse fille reprenant le dessus, elle eut de rire en s'écriant :

— Mais qu'est-ce donc qui vous arrive! vous v'la planté là, au milieu de mes chapeaux, roulant vos gros

yeux, au lieu de votre langue, comme qui dirait un homme qui tombe chez les Iroquois.

Rappelle à lui par ce flot de paroles, le père Guillebaut se gratta l'oreille et fit un pas vers son cabriolet...

— C'est là votre façon de visiter vos amis, après plus d'un an qu'on ne vous a vu!

— C'est vrai, il y a un an, reprit l'honnête cocher; je t'avais déjà trouvé trop de la haute pour moi et ma femme; mais aujourd'hui, saprédie! si j'avais su...

— Une fière mijaurée que votre femme! Est-elle toujours de mauvaise humeur?

— C'est une honnête femme, Mamz'elle, et quant à son humeur, cela ne regarde que moi!...

— Tiens, tiens, allez-vous pas vous fâcher? est-ce pour ça que vous êtes venu?... ou serait-ce?... Ah! dame, ce serait gentil! Serait-ce pour m'offrir votre calèche et me faire faire une petite promenade du côté de Mabille. Je prendrais une de mes demoiselles, il fait beau, c'est jeudi! Ça y est-il, papa Guillebaut?

— Le jardin de Mabille!... Fi, Mamz'elle Mariette, un vilain endroit pour une jeunesse!

— Un vilain endroit! répétèrent en cœur trois demoiselles de boutique qui étaient moins occupées à chiffonner leurs chapeaux qu'à écouter ce qui se disait à six pas d'elles.

— Pauvre petite! balbutia le cocher en se rapprochant de son cabriolet, presque décidé à affronter la colère de

revue militaire, le maréchal a présenté le général Stadion à l'état-major et aux officiers comme successeur du commandant destitué. (Pays.)

La Gazette de l'Etoile (de Berlin) dit à la fin d'un article sur les mesures prises par le gouvernement à propos des affaires de Hesse, que l'Allemagne est unanime pour réclamer, comme urgent et nécessaire, une prompt solution de cette question brûlante et que la Prusse pourrait bien, par ce motif, voir d'un œil moins calme des délais qui semblent calculés chez le gouvernement hessois.

L'article exprime l'espoir que ces délais auront bientôt un terme et que la Prusse n'aura pas besoin de continuer des armements militaires qui n'ont été momentanément suspendus que parce qu'on s'attendait à voir la cour de Cassel manifester des dispositions plus conciliantes. — Havas.

D'après des lettres de Constantinople, du 11 juin, l'Angleterre et l'Autriche auraient déclaré formellement qu'elles ne veulent pas intervenir diplomatiquement au Monténégro. On assure que le baron de Habner est venu pour régler les conditions d'une intervention militaire en Herzégovine dans le cas où l'insurrection s'étendrait.

Ces puissances auraient averti le sultan de la possibilité d'insurrection en Thessalie.

Semlin, 18 juin au soir. — Un armistice a eu lieu à Belgrade entre les Turcs et les Serbes. Ceux-ci élèvent des barricades dans la ville. Une affluence considérable d'hommes armés arrivent des provinces à leur secours.

Beyrouth, 15 juin. — Daoud pacha a terminé son inspection du Liban. Le district de l'Eden, qui s'était livré à des démonstrations hostiles, a fait sa soumission.

La commission internationale pour le règlement des affaires de Syrie a terminé ses travaux. M. Beclard, le délégué de la France, part le 19. Il est nommé consul général à Tanger. — Havas.

On nous mande d'Athènes que M. Colocotronis, chargé par le roi de former le nouveau ministère, n'a pas encore pu parvenir à grouper autour de lui des hommes dignes à la fois de la confiance du pays et de celle de Sa Majesté.

La mort de la princesse Mathilde de Bavière, sœur du roi Othon, a causé une telle douleur à Sa Majesté, qu'il ne s'occupe presque plus, depuis ce triste événement, des affaires publiques. Il en a laissé presque tout le poids à la reine Amélie, qui travaille, de concert avec M. Colocotronis, à la formation du nouveau ministère. (Pays.)

Le Journal de Saint-Petersbourg contient une ordonnance du gouverneur général qui prononce la fermeture du club des joueurs d'échecs, comme étant la source des bruits sans fondement répandus dans la population.

Tous les cabinets de lecture populaires sont également fermés pour avoir mis en circulation les écrits qui ont provoqué l'agitation.

La même feuille annonce que les gouverneurs des provinces ont été autorisés, par décret impé-

rial, à proclamer la loi martiale contre les incendiaires.

Les gouverneurs confirmeront les condamnations sans autre autorisation. Le brigandage, l'assassinat, l'incendie, la destruction des récoltes, seront punis de mort.

Ce n'est pas seulement à Saint-Petersbourg que les incendiaires commettent leurs méfaits : on parle aussi d'incendies considérables à Odessa ; le tumulte et le désordre étaient à leur comble au sein de la population de cette ville pendant les nuits du 5 au 8 de ce mois. Les pertes en céréales et autres produits accumulés dans les magasins d'Odessa sont immenses. Il est malheureusement trop certain que les passions politiques ne sont pas étrangères à tous les sinistres qui sont venus inopinément frapper le commerce moscovite. — Havas.

Les nouvelles d'Amérique sont datées de New-York, le 9 juin :

Une bataille navale a eu lieu près de Memphis sur le Mississipi. La flotte confédérée a été entièrement détruite. Memphis est occupée par les fédéraux.

Les opérations contre Mobile et Charleston sont commencées. Les fédéraux auraient subi un échec devant Charleston. On dit que le général Fremont a donné dans une ambuscade que lui avait dressée Jackson au-delà de Harrisonburg. Les pertes de Fremont seraient considérables.

On assure que les fédéraux ont forcé le passage de la rivière James au-dessous de Richmond. Les pertes fédérales dans le récent combat de Richmond s'élèvent à 7,000 hommes.

Le sénat a adopté les projets d'impôts qu'on lui a soumis. — Havas.

Les journaux mexicains, dit un télégramme de Madrid, du 17 juin, annoncent que le général Doblado a signé avec sir Wyke et l'amiral Dunlop un traité qui donne satisfaction à toutes les réclamations anglaises et que ce traité a été ratifié à Mexico. — Havas.

Le Moniteur publie un rapport présenté à l'Empereur par S. Exc. le ministre de l'instruction publique sur la réorganisation de l'enseignement commercial et industriel dans les établissements d'instruction publique.

Dans ce remarquable travail, le ministre propose de constituer soit dans lycées, soit à côté des lycées, des écoles usuelles, analogues aux écoles centrales du commencement du siècle. Dans ces écoles, les enfants trouveront à la fois l'élément d'une instruction pratique et l'initiation à des pensées vraiment littéraires. Ces écoles conviendront à la fois et aux familles vouées à l'industrie, et à celles qui, tout en exerçant des professions libérales, désirent donner aux études de leurs enfants une direction commerciale ou industrielle.

Une commission de 25 membres est chargée d'examiner : 1° Quel doit être le programme des études ; 2° Quels procédés il convient d'appliquer au recrutement des professeurs ; 3° Quelle place il convient d'assigner à ces écoles dans la hié-

archie universitaire ; 4° Quelle forme il convient de donner au certificat ou au diplôme constatant le succès des études ; 5° Quels concours il y a lieu de demander aux fonds de l'Etat, à ceux des départements ou des communes. (Pays.)

FAITS DIVERS.

On a demandé dans les trois divisions d'infanterie de la garnison de Paris des volontaires pour le Mexique. Le nombre des soldats qui se sont offerts a été très-considérable et de beaucoup supérieur au chiffre des demandes. Le même fait s'est présenté dans toute la France.

— Voici les noms des navires qui ont reçu l'ordre de se tenir prêts à embarquer des troupes pour le Mexique, les vaisseaux l'Impérial, le Turanne, l'Eylau, et le Saint-Louis, les transports le Finistère et l'Yonne. D'un autre côté, la frégate à vapeur l'Asmodée prendra, assure-t-on, à son bord des détachements de l'armée d'occupation. Ces divers navires ont reçu l'ordre d'appareiller le 23 juin au plus tard.

Jusqu'à présent le port de Toulon ne figure que pour cet effectif en ce qui concerne les renforts destinés à l'expédition du Mexique. Quant au chiffre des renforts expédiés par la voie de Cherbourg, ils s'élèveraient, dit-on, à 2,500 hommes et 400 chevaux.

— Voici, dit le Courrier de la Gironde, les principaux dégâts occasionnés à l'Hôtel-de-Ville par l'incendie des 13-14 juin :

Nos archives, à peu près entièrement détruites, remontaient à huit cents ans. Elles se composaient de : 1° Plusieurs milliers d'autographes des rois, princes, gouverneurs, maires, archevêques, etc. ; — 2° la collection des registres de la Jurade, depuis François I^{er} jusqu'en 1805 ; — 3° la collection des trésoriers de la ville ; — 4° les registres des anciens notaires de la Mairie ; — 5° toute l'époque révolutionnaire (volumes et minutes) de 1789 à 1796 ; — 6° plusieurs milliers de chartres, diplômes, lettres patentes des rois d'Angleterre et de France, bulles de papes ; — 7° une multitude d'autres titres relatifs au commerce, à la guerre, aux arts, aux sciences, à la navigation des époques les plus reculées ; — 8° des registres de la police ; — 9° de la collection du Moniteur.

Dès que cela sera possible, la municipalité, nous assure-t-on, fera connaître d'une manière précise par la voie des journaux la nomenclature exacte et détaillée des pertes épouvées. Le déblaiement se poursuit avec une grande activité. La pluie de la nuit dernière et de ce matin a compromis divers plafonds plus qu'ils ne l'étaient déjà. De nouvelles précautions ont été prises pour éviter les accidents ; plusieurs parties de l'édifice vont notamment être couvertes d'une façon provisoire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les soirées musicales que nous donnons chaque jeudi la musique de l'École de cavalerie, prennent de plus en plus faveur. La foule se presse

sa femme plutôt que de laisser Jeannette exposée à aller à Mabilbe.

— Excusez ! s'écria la marchande de modes qui, en se penchant, venait d'apercevoir la petite payanne, la place est prise !... Peste, papa Guillebaut, la bourgeoise s'est donc bien adoucie ?..

— Mademoiselle, reprit le cocher, ce n'est pas ce que vous pensez !.. bien au contraire, allez !..

— Oui, oui, allez... A vieux chat jeune souris, c'est connu ! connu !..

— Quand je vous dis, mademoiselle, que c'est une jeunesse que je n'ai jamais vue et que j'ai ramassée sur la route, à l'entrée de la barrière...

— Il l'a ramassée ! crièrent les trois ouvrières qui, debout sur le seuil de la boutique, cherchaient à plonger leurs regards, joyeusement malins, dans le cabriolet.

— C'est innocent comme l'enfant qui vient de naître, reprit le cocher en assemblant ses brides, et je ne sais où j'avais l'idée de la mettre chez vous pour apprendre l'état... Il rapporte de l'argent, je le vois bien, mais ce n'est pas de l'argent gagné sur le pied que je croyais ; c'est trop brillant, trop...

Mais pendant que le père Guillebaut cherchait à rendre sa pensée, sans dire une trop grosse injure à sa payse, Mlle Mariette et ses ouvrières entourent la voiture, faisaient descendre Jeannette, qui, toute éblouie par les toilettes de ces dames, ne cessait de faire ses plus

profondes révérences !

— Entrez, entrez, n'ayez pas peur, disait Mlle Mariette ; vous voulez donc apprendre les modes, ma petite ?

Et, comme Jeannette hésitait et cherchait dans les yeux de son protecteur ce qu'elle devait répondre :

— Entrez, ma fille, dit le cocher ; aussi bien on ne peut rester ainsi en vue de tout le monde ; y'a déjà un rassemblement.

Jeannette entra ; puis, derrière elle, Mlle Mariette, les trois ouvrières, et le père Guillebaut, qui, se tenant sur un terrain neutre, resta sur le pas de la porte le dos tourné à son cheval.

— En deux mots, Mademoiselle Mariette, dit-il en s'essuyant le front, voici ce dont il s'agit : cette enfant a perdu l'adresse de la maison où elle allait chercher à se placer, elle ne connaît personne dans Paris, et je ne sais où elle couchera cette nuit ! J'avais bien pensé à l'amener chez nous, mais... le brave homme soupira et fit une petite pause. Enfin, reprit-il, j'ai eu l'idée de la conduire ici, car, pensais-je, si elle n'a pas de goût pour l'état, elle pourrait être employée comme servante ; oui, je pensais ça... mais... le cocher secoua la tête. Ah ! saperlotte, s'écria-t-il en faisant un mouvement d'épaule qui achevait sa phrase, c'était un vrai crime !

— Père Guillebaut, dit Mlle Mariette, en prenant un air grave, j'ai trois ouvrières ; en voilà une qui va bien-

tôt aller s'établir à Nantes. Je puis donc prendre cette petite ; si elle n'est pas trop sotte, je lui apprendrai l'état et j'en aurai bien soin, si elle se conduit bien.

— Oh ! Madame, dit Jeannette en joignant les mains, je ferai tout ce que vous voudrez, je vous servirai, je ne vous demanderai pas de gros gages, vous me donnerez ce que vous voudrez !

— Ma petite, reprit Mlle Mariette, très-flattée dans son orgueil de paysanne d'être arrivée à ce qu'elle croyait être un haut degré de l'échelle sociale ; ma petite, votre soumission me plaît. Je ne vous donnerai pas de gages ; mais quand vous aurez fini de faire mon service, je vous apprendrai l'état pour rien...

— Et je gagnerai de l'argent !

— Oui, bientôt et beaucoup, si vous êtes habile.

— Oh ! quel bonheur ! dit Jeannette en sautant et frappant dans ses mains.

— Il ne faut pas trop l'aimer, cet argent, Mamz'elle, reprit d'un air soucieux le père Guillebaut, c'est tout ce qu'il y a de pire pour une jeunesse... à moins, ajouta-t-il en prenant la main de Jeannette, qui le regardait d'un air étonné, à moins que vous n'ayez père et mère à soutenir ! Alors faut l'aimer ce coquin d'argent, c'est-à-dire l'économiser et, avant tout, le gagner honnêtement, par respect pour vous et vos parents !..

(La suite au prochain numéro.)

toujours à cette réunion. On ne se lasse pas d'entendre ces belles symphonies exécutées avec tant d'ensemble et de précision sous la direction de l'habile chef d'orchestre que nous connaissons depuis si longtemps. L'administration municipale a fait construire sur la Promenade une estrade mobile pour que le corps de musique soit plus favorablement placé, que le public ne soit point trop prêt des exécutants, ce qui est parfois gênant.

Le célèbre Roger était à Saumur jeudi soir et s'est fait entendre dans les *Mousquetaires de la Reine*. La salle était comble et toutes les palmes de la soirée ont été pour ce talent qui toujours fait courir les habitants de la capitale.

Le *Moniteur du Calvados* nous apprend que la deuxième partie du congrès archéologique s'ouvrira à Lyon le 18 septembre MM. de Chizy rempliront les fonctions de secrétaires généraux.

Les courses de Savenay, réorganisées sur une plus vaste échelle, sont fixées au dimanche 13 juillet prochain, et les prix qui figurent au programme sont plus nombreux et plus importants que ceux des années précédentes, ce qui contribuera à leur donner un attrait et une animation tout-à-fait inusités.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés, que le rôle supplémentaire relatif à la taxe municipale sur les chiens, rendu exécutoire par M. le Préfet le 12 juin courant, est mis en recouvrement à partir de ce jour.

Il invite, en conséquence, les propriétaires de chiens inscrits sur ce rôle, à acquitter chez M. Pineau, receveur municipal, la taxe pour laquelle ils y sont portés.

Hôtel de-Ville de Saumur, le 20 juin 1862.

Le Maire,

Signé : CHEDEAU, adjoint.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION du balayage des rues et places de la ville de Saumur, et de l'enlèvement des boues et immondices, pour cinq années qui commenceront le 1^{er} janvier 1863.

Le mardi 8 juillet 1862, à une heure de l'après-midi, il sera procédé à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, pardevant le Maire, assisté de deux Conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, du service du balayage public des rues, places, quais, ponts, ruelles, carrefours et impasses de la ville de Saumur, ainsi que de l'enlèvement des boues, fumiers et immondices provenant de ce balayage.

La mise à prix, qui est fixée à 3,000 fr. par an, sera payable par la ville à la fin de chaque semestre.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges, déposé au secrétariat de la mairie de Saumur, sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 10 heures à 4 heures, à toutes les personnes qui en feront la demande.

Hôtel de Ville de Saumur, le 2 juin 1862.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (nom, prénoms et domicile du soumissionnaire), après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif au balayage des rues et places de la ville de Saumur et à l'enlèvement des boues et fumiers résultant de ce balayage, m'engage à faire ce service conformément aux clauses, conditions et obligations dudit cahier des charges, pendant cinq années, à partir du 1^{er} janvier 1863, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le rabais) au-dessous de la mise à prix de 3,000 francs.

Saumur, le 1862.

(Signature).

Pour chronique locale et faits divers : P. CODET.

VARIÉTÉS.

LES LARMES DE SAINT MÉDARD.

Dimanche 8 juin, fête de Saint-Médard, il a plu abondamment depuis le point du jour jusqu'à 6 heures du matin. Or, il est de tradition que quand il pleut le jour de Saint-Médard, la pluie dure jusqu'à la fête de la Saint-Clair, le 18 juillet,

c'est-à-dire pendant 40 jours. Voici comment une légende très-circonstanciée explique ce phénomène météorologique.

Saint Médard vivait au diocèse de Noyon vers l'année 540. A 500 ans de là, pour le moins, vivait un autre saint fort vénéré dans notre pays, saint Clair, né dans une bourgade de l'Angleterre, sur les bords de la Tamise. Il y a un peu loin en temps et en lieu de l'un à l'autre; mais la légende ne tient pas à mettre d'accord ces petites difficultés.

Or, il arriva un jour que saint Clair, impatient des brumes qui, cette année là, couvraient l'Angleterre, espéra trouver en France un climat plus doux, et il se mit en voyage. Il se rendit tout droit auprès de saint Médard, qui était renommé pour le bienveillant accueil qu'il faisait aux étrangers, et qui ne démentit pas sa réputation dans une telle circonstance. Ils restèrent longtemps ensemble, passant leurs journées en œuvres et en occupations dignes de la sainteté de leur vie. Il fallut pourtant se séparer. Le trajet était long et difficile : les messageries ni les chemins de fer n'étaient pas encore inventés. Saint Médard ne voulut jamais consentir à laisser partir saint Clair à pied. Il avait un âne qui lui servait de monture pour les excursions de son ministère. Il obligea saint Clair à le prendre, mais à condition qu'il reviendrait, le jour de sa fête, lui faire une nouvelle visite et passer la belle saison dans le beau pays de France. La condition fut acceptée, et les deux amis se séparèrent, avec l'espérance de se revoir bientôt.

La fête de saint Médard tombait, l'année suivante comme cette année, le 8 juin. Ce jour, impatientement attendu, arriva enfin et avec lui on s'attendait au retour de saint Clair. La journée entière se passa dans une attente inutile. Quand le soir fut venu, saint Médard éprouva un tel chagrin de son espérance trompée, que sa douleur se répandit en un torrent de larmes : il croyait qu'il était arrivé quelque malheur à son ami; ses larmes coulaient avec tant d'abondance, qu'au dire de la légende, le temps se couvrit de nuages et que les pluies ne discontinuèrent pas pendant six semaines.

Cette douleur n'était pourtant que le résultat d'une fâcheuse méprise. Saint Clair, en s'engageant à revenir l'année suivante, monté sur l'âne qu'il devait à l'obligeance de son hôte, avait compris que son retour devait avoir lieu pour le jour de sa propre fête, le 18 juillet, et non pour le jour de la fête de saint Médard, le 8 juin. Il tint parole conformément à sa pensée, et le 18 juillet il se présenta sur son humble monture devant la demeure où il continuait d'être l'objet de tant de larmes. En le voyant, saint Médard sourit de bonheur. Ses larmes s'arrêtèrent aussitôt, sa joie rasséréna le ciel, et le temps le plus magnifique succéda tout d'un coup aux pluies et aux tempêtes qui avaient désolé cette triste quarantaine.

Voilà qui explique fort bien comment l'année de la visite de saint Clair fut pluvieuse; mais les années suivantes, jusqu'à celle-ci, quelle influence, se demandera-t-on, peut avoir sur elles un fait passé il y a si longtemps? La légende nous l'apprend.

Si saint Médard, le jour de sa fête, se rappelle les angoisses qu'il éprouva en ne voyant point revenir son ami, la violence de ce cruel souvenir lui arrache encore des larmes aussi abondantes qu'à la première heure; de là, pluie pour 40 jours. Si, au contraire, il arrête à ce moment sa pensée sur le bonheur qui suivit sa pénible méprise, tout sourit dans la nature à la joie dont son cœur s'inonde aujourd'hui comme autrefois; de là, rayonnement de jours chauds et sereins pendant la quarantaine, ni plus ni moins.

Ainsi, nous le voyons, tout le secret du temps, à l'époque actuelle de l'année, se réduit simplement à savoir si saint Médard pleure ou rit le jour de sa fête. La légende n'en dit pas davantage.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 20 juin. — Les fonds publics ont sensiblement baissé après la Bourse sur le bruit que M. Barrot, représentant de la France, ne reviendrait pas à Madrid, à l'expiration de son congé.

« Le traité anglo-mexicain a été envoyé à Londres pour y être ratifié. »

Milan, 20 juin. — La *Perseveranza* publie une lettre adressée par le général Türr à Kossuth, dans laquelle il exprime son adhésion pleine et entière au projet de confédération danubienne sur les bases d'une alliance offensive et défensive. — Havas.

TOUS LES JOURNAUX EN UN SEUL.

L'ÉCHO DE LA PRESSE

DE LA MARINE ET DU COMMERCE

Journal du soir, politique et quotidien.

Directeur politique :

M. le comte du Hamel.

Député au Corps Législatif.

L'Echo de la Presse est le plus grand et le plus complet des journaux. Ainsi que l'indique son titre, cette feuille nouvelle a pour but principal de résumer ou de reproduire, avec l'impartialité la plus absolue, les articles les plus remarquables publiés par les journaux de toute nuance, à Paris, dans les départements et à l'étranger. Le mouvement de l'opinion publique est ainsi photographié au jour le jour.

L'Echo de la Presse :

Départements, 15 fr. par trimestre, 54 fr. par année.

En outre, l'Echo de la Presse publie, une édition spéciale, la *France maritime*, consacrée au développement des questions maritimes, et dans laquelle se trouvent réunis les renseignements arrivés de tous les points du globe sur la marche, le fret et le chargement des navires. Cette édition, conçue sur le plan des grands journaux anglais et américains, comble un vide et répond à un besoin réel. Elle concentre, pour la première fois, à Paris, les renseignements épars jusqu'ici dans cent journaux de France et de l'étranger.

L'Echo de la Presse et de la France maritime :

Paris, 18 fr. par trimestre. — Départements 20 fr. par trimestre, 76 fr. par année.

Bureaux : place de la Bourse, 10, Paris.

Un nouveau journal illustré a paru depuis le 1^{er} avril, l'*Universel*, et il a réalisé toutes les promesses qu'avait fait concevoir son début. L'*Universel*, dont le format est le même que celui de l'*Illustration*, s'il ne prétend pas tout à fait à la perfection de cette feuille sans égale dans la presse illustrée, est cependant un des tours de force les plus surprenants du bon marché; beau papier, belles gravures, rédaction excellente; rien ne manque à ce recueil, qui a tout de suite conquis sa place et qui se tire déjà à vingt mille exemplaires. Le prix de l'*Universel* est de 25 cent. par numéro et 15 fr. par an. Il paraît, comme ses confrères illustrés, une fois par semaine.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 14 juin 1862.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le ministère italien. — Madagascar. — Expédition du Mexique. — Chronique littéraire. — Exposition de Londres. — Inauguration du chemin de fer de Négapatam à Trichinopoly. — Chronique musicale. — Bulletin bibliographique. — Travaux du canal maritime de Suez. — Armand Toussaint, statuaire.

Gravures : Défense d'un défilé par les Monténégrins. — Le ministère italien (10 gravures). — Madagascar : paysage de la baie de Passandava. — Expédition du Mexique (4 gravures). — Exposition de Londres (4 gravures). — Inauguration du chemin de fer de Nagapatam à Trichinopoly (5 gravures). — Maison de S. A. Saïd pacha à Neuilly. — Travaux du canal de Suez : vue du seuil d'El-Guirs. — Armand Toussaint, statuaire. — Échecs. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Depuis le détachement de son coupon le 5 % a fléchi de 68-80 à 68-40, affecté par l'hésitation des spéculateurs et l'inertie des affaires. Le cours du Crédit mobilier s'est élevé de 853-75 à 862-50, sous l'influence d'un bruit d'après lequel cet établissement concourrait, dans des conditions avantageuses, à la création du Crédit foncier italien. Il y a peu de mouvement sur les marchés des chemins de fer. L'Orléans a monté de 1282-50 à 1292-50, puis fléchi à 1285. Le Lyon a baissé de 1115 à 1102-50, l'Est de 562-50 à 551-25, l'Ouest de 552-50 à 550, et le Midi de 850 à 845; la première section qui doit relier Toulouse à Bayonne, celle de Toulouse à Montrejean, vient d'être ouverte, et, en août, l'embranchement de Tarbes à Bagnères-de-Bigorre sera livré à la circulation. Le Nord se soutient à 1070. On a traité les Autrichiens de 522-50 à 517-50, les Lombards de 618-75 à 615, les Sardes de 375 à 380, et les Romains de 542-50 à 558-75.

La compagnie de tonnage et transports de la Seine reçoit de nombreuses souscriptions chez MM. Dénéchaud, Soullain et compagnie, banquiers à Paris. Cette entreprise a pour objet d'établir sur la Seine, de Conflans (embouchure de l'Oise) à la mer, un service de traction et de transports, par un système de bateaux à vapeur, dits *teneurs*, déjà appliqué au remorquage, avec le plus grand succès, de Paris à Conflans, par la société anonyme de tonnage, de la Basse-Seine.

Cette dernière société a donné depuis deux ans un dividende de 16 0/0 par an pour un trajet de 72 kilomètres. Le parcours de la compagnie nouvelle est de 296 kilomètres, et les bénéfices ne sauraient être inférieurs à ceux de la précédente; ils doivent même augmenter par le développement du trafic qui, par le fait du service régulier et économique de 33 1/2 du tonnage, s'accroîtra nécessairement dans de notables proportions.

L'intérêt à 5 0/0 du capital de cinq millions cinq cent mille francs est prélevé avant tout partage, et le surplus distribué à titre de dividende. Sur une action de 500 fr. on verse 50 fr. chez ses banquiers ou à leur crédit dans les succursales de la Banque de France, 100 fr. après la répartition, 50 fr. contre la remise des titres définitifs, et 500 fr. au fur et à mesure des besoins de la société. — DUTIL.

BOURSE DU 19 JUIN.
3 p. 0/0 hausse 45 cent. — Ferme à 68 50
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 96 50.
 BOURSE DU 20 JUIN.
3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 68 15.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE RAYNAULT.

Les créanciers de la faillite du sieur Raynault, loueur de voitures, demeurant à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le mardi 1^{er} juillet prochain, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs enregistrés.

Les bordereaux de créances devront être faits sur timbre.

Le greffier du Tribunal.

(512) TH. BUSSON.

Etude de M^e VAILLIER, huissier à Saumur.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir que le lundi vingt-trois juin courant, heure de midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, au domicile des époux DURANDEAU, sis rue d'Orléans, auberge du Rocher-de-Cancalle, à la vente des objets mobiliers dont suit le détail :

Plusieurs lits complets, une belle armoire en noyer, buffet, tables, chaises, poêle en fonte, belle pendule, commode, cinquante-six paires de formes pour cordonnier, un comptoir, plusieurs futailles vides, deux cents bouteilles vides, deux douzaines de chaises en noyer, une belle batterie de cuisine, et une quantité d'autres objets.

On paiera comptant. (508) VAILLIER.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 29 juin, à midi, à la Mairie de Villebernier, par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

Des biens de la succession du sieur Barnabé Delalande-Duday.

Savoir :

Commune de Villebernier, maison et dépendances, au bourg; 30 ares de terre aux Bellevilles; 20 ares de terre aux Clans; 11 ares de terre aux Aulnaies; S'adresser audit notaire. (293)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ, située au Chapeau, joignant la route de Tours de deux côtés, consistant en deux corps de bâtiments, jardin potager affilé d'arbres fruitiers et ceps en bon rapport.

Deux petits jardins d'agrément et de produit dont un avec pavillon.

Un autre jardin donnant sur la boire, très-bien affilé d'arbres fruitiers et de ceps;

Environ 30 ares de boire et quetier, dans l'endroit le plus poissonneux, joignant ledit jardin.

Il y aura toute facilité pour le paiement.

S'adresser à M^{me} veuve BOUGE, ou à M. PERRÉAU-BOUGE, quai de Limoges, 145. (302)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le mercredi 25 juin 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M. et M^{me} Boileve, propriétaires à Saumur, Grand Rue, à la vente publique aux enchères de leur mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelats, couvertures, rideaux, draps, fauteuils, pendules, glaces, chaises garnies, tables rondes, tables à ouvrage, guéridon, écran, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine en cuivre, garnitures de cheminées, buffet, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER.

Le dimanche 22 juin, à midi, de :

1^o UNE MAISON et dépendances, servant d'auberge, sise sur le Champ-de-Foire à Saumur, occupée par le sieur Brard.

2^o Autre PETITE MAISON joignant la précédente.

3^o Et UNE MAISON, située aussi à Saumur, rue du Portail-Louis 29, occupée par M. Chevreau, ferblantier-lampiste.

Pour le détail voir les affiches. On traitera de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser pour renseignements à M^e LAUMONIER notaire. (295)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Chaintres, commune de Dampierre,

Dépendant de la succession de M. PERRINEAU.

Consistant en :

Maison de maître, composée au rez-de-chaussée de salle à manger, salon, cabinet de travail et cuisine, vaste vestibule; au 1^{er} étage, quatre chambres de maître, une chambre de domestique, lieux d'aisances; même répétition au 2^{me} étage.

Cave sous la maison.

Servitudes consistant en: remise à deux voitures, écurie à deux chevaux, hangar à côté, petit pavillon formant basse-cour; autre petit pavillon servant de lieux d'aisances, grandes caves.

Jardin, contenant environ 49 ares, entouré de murs, planté à l'anglaise et en verger avec une grande quantité d'arbres fruitiers en très-bon rapport.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, pour les renseignements, et, pour visiter la maison, à la propriété, de midi à cinq heures. (274)

A VENDRE

Un DOG-CART presque neuf et un CHEVAL.

S'adresser au garçon d'écurie de l'hôtel Budan. (307)

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite ou à la St-Jean prochaine.

UNE VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE,

Contenant de grands magasins, celliers, caves, remises, écurie, cours, etc.

Cette maison, située sur le quai de Limoges, à Saumur, était occupée par M. EDOUARD BOUTET.

Pour visiter la maison, s'adresser, sur les lieux, jusqu'à Noël prochain, et, plus tard, à M. BOUTET-BRUNEAU, rue de la Levée-d'Enceinte, à qui il faudra également s'adresser pour traiter. (583)

A LOUER

MAISON, avec ou sans remise, rue du Petit-Maure, composée d'un salon, salle à manger, office, cuisine, chambres à coucher, cabinet, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. RIVAUD, ou à M. CH. CORMERY, rue du Collège.

On demande UN CLERC de notaire.

S'adresser au bureau du journal.

HOTEL D'ANJOU ANCIEN HOTEL DE FRANCE SAUMUR.

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchet frères » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilogramme CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o saveur et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés eminentement nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot: 3 fr. — Composée par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — 3^o à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 21. — Dép. dans toutes les villes. A SAUMUR, chez M. Balzeau et M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BARGÉ, M. Chaussepiéd, coiffeur-parfumeur. (54)

Saumur, P. GODET, imprimeur.